

[INTERNET] AENV\_Extension du Parc d'Activité du Haut Montigné

**Sujet :** [INTERNET] AENV\_Extension du Parc d'Activité du Haut Montigné

**De :**

**Date :** 17/05/2023 15:45

**Pour :** pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

Bonjour

Je vous remercie d'ajouter l'avis en pièce jointe avis de l'enquête publique du Haut Montigné.

Cordialement,

— Pièces jointes: —

---

Avis Haut Montigné.pdf

30 octets

Mercredi 17 mai, 2023

Élus des groupes Changez Noyal et Servon Ensemble  
contact@changeznoyal.fr

Objet : avis sur le projet du Haut-Montigné à Etrelles

Madame la commissaire enquêtrice,

Élus sur le Pays de Châteaugiron Communauté (PCC), nous souhaitons vous faire part de notre avis sur le projet de zone d'activité du Haut-Montigné à Étrelles.

Le PCC se situe sur l'axe Rennes-Paris. Entre la métropole rennaise et Vitré Communauté, notre territoire s'est beaucoup développé ces dernières décennies. Il accueille beaucoup d'entreprises du secteur de la logistique et de l'agroalimentaire. Cette politique de développement continue aujourd'hui avec un projet de création de zone d'activité (Parc d'Activité des Portes de Bretagne 2 : PAPB2) sur la commune de Servon-sur-Vilaine. Ce projet prévoit de supprimer 27 hectares de terres agricoles. À moins d'1km du projet de Servon-sur-Vilaine, Vitré Communauté a un autre projet d'extension de zone d'activité sur les communes de Châteaubourg et Domagné, sur une surface de 44 hectares. Avec le projet du Haut Montigné, cela fait un total de 84 hectares de terres agricoles qui pourrait disparaître sur l'axe Rennes-Paris.

Il n'y a aujourd'hui aucune discussion entre Vitré Communauté et le PCC afin d'envisager un aménagement du territoire concerté concernant le développement économique sur l'axe Rennes-Paris. Chaque collectivité développe ses projets de création ou extension de zones d'activités dans une logique d'offre, pour répondre à la demande et sans prendre en compte les projets des collectivités voisines. Aucune de ces deux collectivités n'est capable d'indiquer quel type d'entreprise pourrait s'installer.

Nous estimons qu'une telle politique de développement économique n'est pas compatible avec les enjeux de préservation de la biodiversité, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de diminution des consommations d'énergie, de la nécessité de préserver les ressources. Sur la question de l'énergie, l'étude ENR est construite sur l'hypothèse que la zone d'activité sera dédiée à la logistique (page 19) alors même que le résumé non technique indique que la zone serait destinée aux activités secondaires ou tertiaires, y compris les activités industrielles et logistiques (page 4 du RNT). Le chapitre 7 de cette étude (détermination des consommations d'énergie du projet) n'est donc pas très crédible.

Cette politique de développement économique va également à l'encontre de la mesure ZAN de la loi climat et résilience. Cette mesure oblige la collectivité à réduire sa consommation foncière de moitié sur la période 2021-2031. La collectivité s'expose à des recours juridiques si elle ne respecte pas cet objectif. Les documents de l'enquête publique n'apportent aucune assurance que cette obligation sera satisfaite. Il est en outre surprenant que la collectivité ne soit pas dotée d'un schéma de développement économique.

Nous estimons que les collectivités à l'est de Rennes, sur l'axe Rennes-Paris, doivent élaborer un schéma de développement économique commun et expliciter et justifier le type d'activité à accueillir sur le territoire. La nécessité de préserver les terres agricoles, nous y oblige.

Aussi, pour toutes ces raisons, nous estimons qu'il est nécessaire d'émettre un avis négatif pour ce projet.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre avis.

Les élus des groupes Changez Noyal et Servon Ensemble